

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 novembre 2020

Date de l'annonce publique : 06/11/2020

Date de la convocation des conseillers : 06/11/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	PESCH-DONDELINGER, échevine (excusée).
Référence	CC.2020-11-16 - 2.0
Point de l'ordre du jour	2.0
Objet	Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser - Exercice 2021.

Le conseil communal,

Considérant que comme la forêt communale est soumise au régime forestier les travaux sylvicoles qui y sont réalisés doivent baser sur un plan de gestion annuel établi par l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF) ;

Vu le plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser pour l'exercice 2021 établi par l'ANF le 6 octobre 2020 sur proposition du préposé du triage de Roeser auquel est rattachée la forêt communale ;

Vu la loi modifiée du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 6 janvier 1995 concernant les règles applicables aux travaux d'exploitation, de culture et d'amélioration ainsi qu'aux ventes dans les bois administrés ;

Vu la loi modifiée du 5 juin 2009 portant a) création de l'Administration de la nature et des forêts b) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat c) abrogation de la loi modifiée du 4 juillet 1973 portant réorganisation de l'administration des Eaux et Forêts ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser pour l'exercice 2021 établi par l'Administration de la Nature et des Forêts.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 6 janvier 1995.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 décembre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,